

Une liberté constamment remise en cause

L'avalanche de guides et recommandations qui ont été imposés par le Ministre Blanquer ces dernières années interroge notre exercice de la liberté pédagogique. Mais que recouvre exactement cette notion ? « *La liberté pédagogique n'est pas l'anarchie pédagogique* », affirmait tout de go Jean-Michel Blanquer en 2018. Un slogan qui pourrait prêter à sourire tant il est éloigné du quotidien des enseignant-es, et s'il n'était pas suivi dans le même temps d'annonces sur la publication de recommandations pour choisir entre des « *manuels sur l'enseignement de la lecture qui ne se valent pas tous* ».



Stage syndical « liberté pédagogique et démocratisation de l'école » avec Philippe Meirieu

A l'initiative du SNUipp-FSU Pas-de-Calais, **plus de 160 professeurs des écoles du Pas-de-Calais ont participé au stage syndical « liberté pédagogique et démocratisation de l'école » le vendredi 29 avril 2022 à l'INSPE d'Arras pour reprendre la main sur leur métier.** Car même après 5 ans de politique éducative néfaste pour l'école publique, nous ne voulons pas que le métier d'enseignant soit réduit à appliquer des méthodes ou des évaluations imposées avec mépris par un ministère hors-sol. Afin de réfléchir ensemble, le SNUipp-FSU du Pas-de-Calais a invité Philippe Meirieu qui a mené les débats pour faire vivre la liberté pédagogique des enseignant-es et ainsi démocratiser notre Ecole. **Durant cette journée, les analyses de Philippe Meirieu ont fait le lien entre l'exigence pédagogique et sa conception d'un service public d'éducation pour toutes et tous.**

Dans sa présentation, Philippe Meirieu a dénoncé la politique éducative de Jean-Michel Blanquer, qui entendait remettre en cause un des fondements de l'exercice du métier qui repose notamment sur le libre choix des outils, des méthodes et des manières d'enseigner pour conduire les apprentissages des élèves fixés par les programmes de l'école. Un libre choix qui ne relève pas d'une définition libérale, une sorte de « *chacun fait ce qu'il veut* », mais qui bien au contraire s'appuie sur l'expertise des praticiens et des praticiennes de terrain qui doivent « *être en état de choisir, parmi les connaissances et parmi les méthodes, celles qui répondent aux besoins et aux facultés de leurs élèves* », indiquait Ferdinand Buisson dans son fameux dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire paru en 1887, et cité par le pédagogue.



Initiative et responsabilité

Philippe Meirieu a rappelé que les fondateurs de l'école républicaine avaient bien mesuré que l'exercice du métier nécessitait « *d'accoutumer les enseignants à prendre eux même l'initiative et la responsabilité de la direction des enseignements* », comme le proclamait Jules Ferry en 1883. Dans une de ses lettres aux instituteurs, Jules Ferry allait même plus loin : « *réunissez-vous, discutez de pédagogie et du métier, prenez des initiatives, participez à la réforme, contribuez à l'élaborer* ». **Des recommandations bien éloignées des animations pédagogiques pilotées désormais depuis le ministère et centrées sur des objets exclusifs ou encore des guides et bonnes recommandations édités par la rue de Grenelle.** « *Imaginerait-on un ministre de la Santé expliquer en huit pages comment on doit ausculter un malade ?* », relevait avec humour Claude Lelièvre, historien de l'éducation, lors de l'Université d'automne du SNUipp-FSU en 2019. **Car si la liberté pédagogique n'est pas inscrite dans le statut des professeurs des écoles, elle en constitue pourtant le cœur du métier.**

Définition de la liberté pédagogique

Le **Code de l'éducation** définit dans son article 1 les finalités du système éducatif. « *Les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur sont chargés de transmettre et de faire acquérir connaissances et méthodes de travail.* » Il assigne aux écoles, et donc aux enseignant-es, le rôle de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes, l'éducation à la responsabilité civique, la prévention de la délinquance, le respect des droits de la personne. Le Code de l'éducation reste très général sur la définition de la professionnalité. Il insiste sur l'obligation de résultat quant aux compétences définies dans le socle commun, évoque le travail en équipe, l'aide au travail personnel des élèves et leur évaluation. Il affirme la liberté pédagogique de l'enseignant-e : « *La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection. Le conseil pédagogique dont la mission est de favoriser la concertation entre les professeurs, notamment pour coordonner les enseignements, ne peut porter atteinte à cette liberté* ».

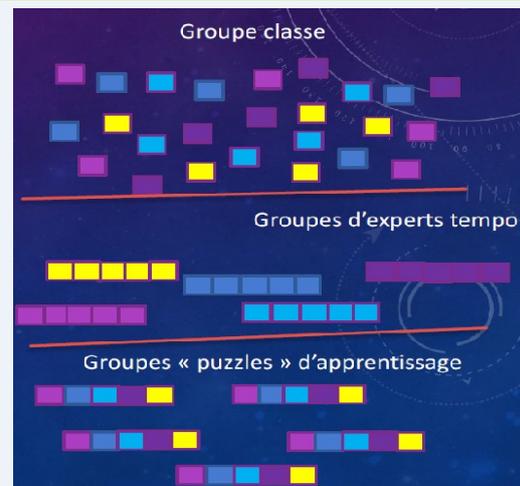
La liberté pédagogique selon Philippe Meirieu

Après avoir rappelé la définition officielle de la liberté pédagogique, Philippe Meirieu a invité les 160 collègues à expérimenter « la classe puzzle » afin de réfléchir à la vision de notre métier aujourd'hui.

Le principe de la classe puzzle (jigsaw classroom)

La classe puzzle permettait à l'origine à des élèves hostiles entre eux de collaborer et de progresser (Eliott Aronson, 1971). Le principe est de rendre la coopération nécessaire en s'assurant que l'apport de chacun est indispensable au travail de toutes et tous.

Le déroulement : diviser la leçon en 5 segments ; assigner à chaque élève un des 5 segments ; former « des groupes d'experts temporaires » de 5 élèves ayant étudié le même segment ; mettre en place « les groupes puzzle » et demander à chaque élève de présenter le segment qu'il a étudié ; demander au « groupe puzzle » de présenter la synthèse des apports ; évaluer la maîtrise individuelle de cette synthèse.



Expérimenter la classe puzzle pour réfléchir à la vision de notre métier aujourd'hui

Réparti-es en groupes, les collègues ont ainsi réfléchi à la vision du métier de professeur des écoles aujourd'hui, autour de 5 thématiques : les inquiétudes, les blocages, les ressources, les perspectives et les combats à mener.

La liberté pédagogique selon Philippe Meirieu

Le pédagogue a conclu ce stage enrichissant en proposant lui-même sa propre définition de la liberté pédagogique :

« La liberté pédagogique est constitutive du métier d'enseignant. Elle s'exerce dans le respect des objectifs fixés par les programmes nationaux définis sous l'autorité du ministre de l'Education Nationale et approuvés par le Parlement. Chaque enseignant a la responsabilité d'identifier et de mettre en œuvre les méthodes qui permettent à ses élèves d'atteindre ces objectifs. Il le fait dans le respect des principes de la Convention internationale des droits de l'enfant, en s'appuyant sur la réflexion menée avec ses collègues au sein de son équipe ou de son établissement, avec le souci d'évaluer les effets de ses initiatives, et de les ajuster au fur et à mesure. Le ministre de l'Education Nationale garantit, de son côté, une formation initiale et continue permettant l'exercice effectif de cette liberté. Il mandate des formateurs afin d'accompagner au mieux chaque enseignant dans sa réflexion pédagogique et son développement professionnel ».

Faute de temps, cette nouvelle définition n'a malheureusement pas pu être amendée par les participant-es, comme initialement prévu. Mais elle reste un point d'appui à notre réflexion collective sur la liberté pédagogique. Cette réflexion collective sera poursuivie et enrichie lors de notre Université d'automne, organisée à Olhain les 7 et 8 novembre 2022.



Maxime VASSEUR



DOSSIER SPÉCIAL

Éducation
du
Pas-de-Calais

SNUipp
FSU
PAS-DE-CALAIS

Université d'automne du SNUipp-FSU 62

Défendons notre liberté pédagogique

Liberté pédagogique, enquêtes PISA, enseignement des fondamentaux, neurosciences, Montessori... Retrouvez en vidéo sur notre page Youtube [les interventions de Philippe Meirieu lors de notre stage syndical](#) « liberté pédagogique et démocratisation de l'école » à Arras, le 29 avril dernier.



L'événement syndical de l'année dans le Pas-de-Calais !

L'Université d'automne du SNUipp-FSU 62 (#UDA62) est le rendez-vous incontournable de la profession, permettant d'interroger les pratiques de classe et de les faire avancer, de réfléchir aux questions didactiques et de partager des expériences. C'est aussi le lieu de présentation des résultats de recherches, de thèses et des avancées scientifiques, le lieu où l'on réfléchit collectivement à l'école et à sa démocratisation.



**Lundi 7 et mardi 8
novembre 2022**

L'Université d'automne du SNUipp-FSU Pas-de-Calais, ce sont plus de 15 intervenant-es et invité-es, des conférences de qualité sur des thématiques variées, des stands pédagogiques et didactiques, une restauration de qualité et un hébergement au sein même du Parc d'Olhain !



Un lieu privilégié pour un événement exceptionnel

Situé dans le Pas-de-Calais, le Parc Départemental d'Olhain, propriété du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, s'étend sur les communes de Fresnicourt-le-Dolmen, Maisnil-lès-Ruitz et Rebreuve-Ranchicourt. Il s'implante au sein d'un massif forestier de 450 hectares. Il a été créé en 1973. Le Parc Départemental d'Olhain vous accueille dans un cadre préservé de 200 hectares.

Modalités d'inscription

Cette université est organisée sous forme de stage syndical. Vous pourrez participer à une ou deux journées après avoir prévenu l'administration **au plus tard le 7 octobre 2022**.

<https://www.parcdolhain.fr/>

Les inscriptions seront ouvertes à la rentrée de septembre.

Durant ces 2 journées, et pour des raisons d'organisation, le nombre de places sera limité à 150 collègues.

Attention : cette université d'automne sera exceptionnellement ouverte à l'ensemble des collègues exerçant dans les départements des Hauts-de-France et d'Île de France. **La priorité sera donc donnée aux syndiqué-es puis aux premier-es inscrit-es.**



UNIVERSITÉ d'automne

du SNUipp FSU 62



7 - 8 NOVEMBRE 2022 | PARC D'OLHAIN



Programme



Université d'automne

du SNUipp-FSU Pas-de-Calais
7 et 8 novembre 2022 à Olhain

DOSSIER SPÉCIAL

PROPOSÉES
PAR LE

SNUipp
FSU
PAS DE CALAIS

*Programmation en cours.
D'autres interventions sont prévues.*

*Liste mise à jour régulièrement sur
notre site.*



**Jacques
Bernardin**
La difficulté
scolaire



**Danièle
Dumont**
Donner du sens
à l'écriture



**Véronique
Boiron**
Le langage à l'école
maternelle



**Xavier
Leroux**
Vivre la géographie
au cycle 3



**Denis
Butlen**
Le calcul mental en
REP



**Yves
Reuter**
La coopération
entre les élèves



**Ludivine
Debacq**
La souffrance au
travail :
quelles solutions ?



**Sophie
Richardot**
L'égalité filles / garçons à l'école
L'égalité femmes / hommes dans
l'Education Nationale



**Paul
Devin**
La laïcité en question



**Rachel
Schneider**
L'apprentissage de la lecture

Et beaucoup d'autres...